

Jon Elster, Arnaud Le Pillouer (dir.), *À quoi servent les élections ?*

Christophe Bouillaud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/811>

DOI : 10.4000/quaderni.811

ISSN : 2105-2956

Éditeur

Les éditions de la Maison des sciences de l'Homme

Édition imprimée

Date de publication : 5 mai 2014

Pagination : 103-105

Référence électronique

Christophe Bouillaud, « Jon Elster, Arnaud Le Pillouer (dir.), *À quoi servent les élections ?* », *Quaderni* [En ligne], 84 | Printemps 2014, mis en ligne le 05 mai 2014, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/quaderni/811> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/quaderni.811>

◆
À quoi servent les élections ?

Jon Elster, Arnaud Le Pillouer (dir.)

PUF, coll. "La vie des idées", Paris, 2013

◆

par *Christophe Bouillaud*
Sciences Po Grenoble
PACTE

Ce court ouvrage entend engager une réflexion collective sur l'état actuel de la démocratie représentative en interrogeant le statut actuel de l'élection. Les auteurs ici rassemblés (Jon Elster, Pasquale Pasquino, Michel Troper, Pierre Brunet, Arnaud Le Pillouer, Yves Sintomer) présentent ainsi en quelques pages les thèmes qui leur tiennent à cœur. Y. Sintomer (« *Tirage au sort et démocratie délibérative. Une piste pour renouveler la politique au XXI^e siècle ?* ») se livre à son plaidoyer désormais bien connu en faveur d'une reconsidération du tirage au sort comme méthode de choix de certains gouvernants dans le cadre d'une plus grande pluralité des méthodes de décision politique. Michel Troper (« *Contrôle de constitutionnalité et démocratie* ») met en garde contre une trop grande prééminence des cours constitutionnelles sur la volonté populaire qu'on observe dans les régimes contemporains. Pasquale Pasquino au contraire (« *Nature et limites du principe de majorité* ») se livre à un plaidoyer plus convenu pour l'État de droit comme limitation du pouvoir souverain du peuple. Jon Elster résume lui-même en quelques courtes pages le propos de son dernier ouvrage paru en anglais (« *Analyse néo-benthamicienne des élections et des assemblées élues* ») : selon lui, des institutions ne sont démocratiques que dans la mesure même où elles empêchent les décideurs de prendre trop facilement des décisions irrationnelles. Enfin, Pierre Brunet et Arnaud Le Pillouer (« *Le pouvoir de l'élection : réflexions sur l'élection du président de la V^e République* ») se livrent à une attaque, des plus classiques, de la présidentialisation de la V^e République via l'élection directe du Président instituée en 1962, renforcée par la mise en œuvre du « quinquennat » depuis 2002. Ils soulignent en effet que ces réformes renforcent la mise sous tutelle du Parlement. La belle affaire, serait-on tenté de dire, comme si tout cela

n'était pas déjà écrit depuis plus d'un demi-siècle pour le cas français, et comme si cet abaissement du Parlement ne se retrouvait pas dans la plupart des régimes représentatifs contemporains, quel que que soit d'ailleurs le mode de désignation du dirigeant de l'exécutif.

Comme le lecteur pourra en juger s'il a la curiosité de parcourir l'ouvrage, autant de thèses respectables en elles-mêmes, mais dont la nouveauté ne saute pas aux yeux. C'est même plutôt l'obsolescence – osons le mot ! – de la réflexion ici proposée qui frappera le lecteur informé. En effet, comment peut-on publier en 2013 un livre sur un tel sujet (*À quoi servent les élections ?*) en faisant mine d'ignorer le contexte global et régional dans lequel s'inscrivent désormais toutes les démocraties représentatives contemporaines ? D'une part, nul ne devrait plus ignorer le poids des institutions, acteurs privés et publics, idéologies, qui définissent ce qu'on peut appeler pour faire court la (mal-)gouvernance de la planète. Ces auteurs qui s'inscrivent pour beaucoup dans une tradition philosophique n'ont d'ailleurs guère d'excuse à faire valoir de ce point de vue : ces problèmes de l'Humanité toute entière n'ont-ils pas commencé d'être posés par Emmanuel Kant à la fin du XVIII^e siècle ? D'autre part, s'agissant d'un livre s'adressant au lecteur français et destiné à l'aider à réfléchir sur la « démocratie française » de 2013, on ne peut qu'être étonné de ne voir aucunement évoqué dans ces quelques pages le destin européen du pays. Même les pages consacrés à la désacralisation de l'élection du Président au suffrage universel omettent de considérer ce fait crucial : en effet, à quoi sert-il d'incarner la souveraineté française dans un homme directement élu par la Nation toute entière à un moment historique où tout prouve, y compris à l'homme de la rue le plus médiocrement informé, que cette souveraineté se trouve désormais partagée avec vingt-sept autres nations ? Ne faudrait-il pas alors dans ce contexte contemporain se demander s'il ne serait pas alors souhaitable que la France homogénéise ses institutions politiques à celles de ses partenaires en optant pour un régime primo-ministériel, soit un *Kanzler* ou un *Prime Minister* à la française ? Si l'on veut revaloriser le Parlement français, c'est peut-être moins en supprimant l'élection directe du Président, qu'en donnant au Parlement un réel pouvoir de veto sur les choix européens de la France qu'on atteindra le but recherché. Plus généralement, avant même de se poser la question de l'utilité des élections, ici d'évidence organisées dans un cadre national ou local, ne faudrait-il pas se demander en quoi ces cadres nationaux ou locaux restent pertinents ? En quoi ne sont-ils pas devenus des fictions inopérantes ? Cette question à la

fois descriptive et normative semble échapper aux auteurs, qui raisonnent pour paraphraser les économistes en équilibre partiel alors qu'il faudrait désormais penser en équilibre général. Au total, ce petit livre collectif, publié dans une collection prestigieuse (« La vie des idées »), apportera surtout un témoignage de la cécité – volontaire ? – de certains auteurs face aux problèmes posés à notre démocratie par la globalisation et par l'existence de l'Union européenne, cécité qui mériterait en elle-même une étude approfondie de ses causes qu'il ne saurait être question ici d'aborder.

